

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 08 DÉCEMBRE 2016

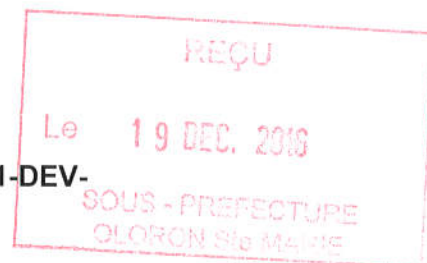
Présents : MM. BERNOS, MORA, LEES, Mme COIG, CASAUX-BIC, CASABONNE, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, TEULADE, Mme VOELTZEL, IDOPE, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, OXIBAR, Mme MENE-SAFRANE, Mme FOIX, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, ADAM, Mme BONNET, DALL'ACQUA, Mme POTIN, Mme ETCHENIQUE, LABARTHE, UTHURRY, Mme GASTON, GAILLAT, Mme GIRAUDON, BAREILLE, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE

Pouvoirs :
Marianne PAPAREMBORDE à Laurent KELLER
Cédric LAPRUN à Aimé SOUMET
Françoise BESSONNEAU à Bernard AURISSET
Hervé LUCBEREILH à Daniel LACRAMPE
Gérard ROSENTHAL à Aracéli ETCHENIQUE
Denise MICHAUT à Dominique FOIX
Valérie SARTOLOU à Michel ADAM

Suppléants : Danielle PARIS suppléante de Michel BARRERE-MAZOUAT

Excusés : Gérard LEPRETRE, Rosine CARDON, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Christophe GUERY

RAPPORT N° 161208-21-DEV-



PARC D'ACTIVITES DES TEMBOUS A OGEU

ACHAT D'UN TERRAIN

M. LACRAMPE indique que Monsieur Marc DUGAUGUEZ, gérant de la SCI IMMOMATIC, propriétaire des locaux BRODMATIC, avait acheté un terrain à l'arrière de ces bâtiments dans le cadre d'une éventuelle extension d'activité.

Ce projet ne s'étant pas réalisé, il est aujourd'hui disposé à céder cette parcelle cadastrée D 2068 d'une superficie de 2500 m².

Pour sa part, la Communauté de Communes du Piémont Oloronais est propriétaire du terrain adjacent d'une superficie de 2525 m² qui n'a pas trouvé d'acquéreur à ce jour.

Aussi, afin de favoriser sa commercialisation, il est proposé d'acquérir celui de Marc DUGAUGUEZ pour réunir les deux lots et constituer ainsi une parcelle présentant une configuration (longueur, largeur, etc.) mieux adaptée aux besoins des entreprises.

Le prix de cession est de 5 € HT le m², soit un montant de 12 500 € HT (TVA sur marge éventuelle à confirmer par le notaire).

Ouï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** le présent rapport
- **DECIDE** l'acquisition, à M. Marc DUGAUGUEZ, à titre individuel ou en tant que représentant de toute société civile, de la parcelle de terrain D 2068 du parc d'activités des Tembous sus indiquée au prix de 5 € HT/m²
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte (promesse de vente et acte définitif) pour finaliser cette affaire
- **VOTE** les crédits nécessaires

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 08 décembre 2016

Suivent les signatures

Affiché le 19.12.06

Le Président

Daniel LACRAMPE



REÇU
Le 19 DEC. 2016
SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE